

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.39995 (2014/X)
État membre	Malte
Numéro de référence de l'État membre	SAMB/84/2014
Nom de la région (NUTS)	Malta Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Malta Enterprise Gwardamangia Hill, Pieta', MEC 0001, Malta www.maltaenterprise.com
Titre de la mesure d'aide	R&D Feasibility Studies 2014 - 2020
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Assistance for Research and Development and Innovation Regulations (S.L. 463.05).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	01.11.2014 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE Programmation informatique Traitement de données; hébergement et activités connexes Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques Recherche développement scientifique Autres activités spécialisées; scientifiques et techniques Captage; traitement et distribution d'eau Collecte; traitement et élimination des déchets; récupération Dépollution et autres services de gestion des déchets Recherche-développement en biotechnologie Édition de logiciels Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale Activités pour la santé humaine Études de marché et sondages Création artistique
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,25 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-

Si cofinancement par des fonds communautaires	
---	--

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Études de faisabilité [article 25, paragraphe 2, point d)]	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
[www.maltaenterprise.com](http://www.maltaenterprise.com)